

Adjuvant SCORE®

LIQUIDE À USAGE COMMERCIAL

Cet ingrédient doit être utilisé dans le mélange herbicide BOUNTY^{MC}

**VENTE POUR UTILISATION UNIQUEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET
DANS LA RÉGION DE PEACE RIVER EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

GARANTIE

Mélange d'hydrocarbures du pétrole83 %

Mélange tensioactif17 %

**LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE BOUNTY CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **24752**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **8 litres**

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. Traiter les symptômes en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. **NE PAS** contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé.

Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MD} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

GRUPE	1	4	HERBICIDE
-------	---	---	-----------

BOUNTY^{MC}

USAGE AGRICOLE

Le mélange herbicide BOUNTY est un herbicide antigraminées liquide à application unique, avec adjuvant et herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges, à utiliser en postlevée dans le blé de printemps et le blé dur pour la suppression de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de nombreuses mauvaises herbes à feuilles larges

VENTE POUR UTILISATION UNIQUEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**LIRE LES ÉTIQUETTES ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : Cet emballage combiné contient :

Herbicide HORIZON[®] 240EC 2,35 L

N^o D'HOMOLOGATION : 24753

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : clodinafop-propargyl 240 g/L

Avertissement : contient l'allergène huile de soja époxydée

Adjuvant SCORE[®] 8 L

N^o D'HOMOLOGATION : 24752

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : mélange d'hydrocarbures de pétrole.....83 %

mélange d'agents tensioactifs..... 17 %

Herbicide PAL 10 L

N^o D'HOMOLOGATION : 24754

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : dicamba (sous forme de sel de diméthylamine).... 84 g/L de e.a.

MCPA (sous forme de sel de potassium)..... 336 g/L de e.a.

Syngenta Canada, Inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph. ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES SUR LE MÉLANGE HERBICIDE BOUNTY

Ce mélange contient des substances pouvant causer une grave pneumonie si elles sont aspirées. En cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des DISTILLATS DE PÉTROLE. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

Dans le cas de l'herbicide PAL : Peut provoquer une grave irritation des yeux. Ce produit peut aussi irriter la peau et les muqueuses. Une surexposition peut notamment causer des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle, des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, un épuisement et une perte de voix. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.
- Peut irriter les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation.

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des bas, des chaussures, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes antiéclaboussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.
 - Laver les gants à fond avec de l'eau et du savon avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.
 - Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.
 - Retirer les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Laver et ranger les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les remettre. Se laver à fond à l'eau savonneuse après la manipulation du produit. Suivre à la lettre les directives de cette étiquette pour manipuler et appliquer le produit.
 - Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange, le chargement et l'application.
-
- Ne pas retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant l'application, peu importe le scénario de culture.
 - Ne pas utiliser dans les zones résidentielles, lesquelles se définissent comme étant des lieux où des personnes peuvent être présentes pendant ou après la pulvérisation, y compris des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport et des immeubles publics.
 - Ne pas effectuer plus d'un traitement généralisé par saison. Cela n'inclut pas les traitements localisés.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est également toxique pour les végétaux terrestres non visés. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ne pas contaminer les cours d'eau, lacs, étangs, milieux humides, marécages ou bordures végétalisées des fossés, l'eau d'irrigation ou d'abreuvement du bétail ni l'eau potable. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres des milieux humides ou des plans d'eau susmentionnés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le mélange herbicide BOUNTY est un herbicide antigraminées systémique de postlevée associé à un adjuvant et à un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour la suppression sélective de la folle avoine, de la sétaire verte, de la sétaire glauque et de nombreuses mauvaises herbes à feuilles larges dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Ne pas utiliser le mélange herbicide BOUNTY dans une autre culture, à défaut de quoi celle-ci sera endommagée.

MODE D'EMPLOI

CULTURES : Blé de printemps et blé dur

Le mélange herbicide BOUNTY peut être utilisé dans tous les types de blé de printemps et de blé dur. Respecter un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement. Ne pas appliquer dans l'orge ni dans aucune culture autre que le blé de printemps ou le blé dur, à défaut de quoi la culture sera endommagée. Faire en sorte que le brouillard de pulvérisation ne puisse dériver vers des champs adjacents ensemencés de cultures autres que le blé de printemps ou le blé dur. Ne pas traiter le blé contre-ensemencé avec une culture fourragère. Ne pas laisser paître le bétail en lactation dans les champs traités dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas récolter comme fourrage ni couper le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

GRAMINÉES

Folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque.

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES :

sarrasin de Tartarie	sisymbre élevé	renouée scabre	grande herbe à poux
renouée liseron	moutarde des champs	ortie royale**	bourse-à-pasteur
bardane	vélar fausse-giroflée	kochia à balais	laiteron des champs***
gaillet grateron*	amarante fausse-blite	renouée persicaire	tabouret des champs
lampourde glouteron	amarante à racine rouge	chénopode blanc	chardon des champs***
sparagoute des champs**	ansérine de Russie	neslie paniculée	soude roulante
saponaire des vaches**	petite herbe à poux	vélar d'Orient	canola spontané****
sagesse-des-chirurgiens	fausse herbe à poux	moutarde de l'Inde	tournesol spontané
radis sauvage			

* Répression

** Pour un résultat optimal, appliquer le mélange herbicide BOUNTY lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 3 feuilles.

*** Arrêt de croissance des parties aériennes. Les mauvaises herbes pourraient ne pas être supprimées si le traitement est effectué à un stade plus avancé des cultures ou des mauvaises herbes.

**** Pour un résultat optimal, effectuer le traitement avant la montée en graine du canola, lorsque cette mauvaise herbe se situe au stade de 2 à 4 feuilles.

MOMENT DU TRAITEMENT : Déterminer le moment du traitement en fonction du stade de croissance de la folle avoine et des séttaires verte et glauque.

MOMENT DU TRAITEMENT	STADE DE CROISSANCE	AUTRES REMARQUES
BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR	2 à 5 feuilles	
FOLLE AVOINE	1 à 6 feuilles sur la tige principale	Avant l'émergence de la 4 ^e talle
SÉTTAIRE VERTE SÉTTAIRE GLAUQUE	1 à 5 feuilles sur la tige principale	Pour une suppression optimale, appliquer avant le tallage, et pendant la croissance active des séttaires

- Pour un résultat optimal, appliquer le mélange herbicide BOUNTY sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Une application hâtive permettra de maximiser le rendement de la culture en réduisant la concurrence exercée par les mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.
- Lorsque les mauvaises herbes sont stressées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité faible, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra un désherbage optimal si l'application du mélange herbicide BOUNTY est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.
- L'efficacité du mélange herbicide BOUNTY risque d'être réduite s'il pleut dans l'heure qui suit le traitement.

- Ne pas appliquer sur une culture stressée par des conditions telles que le gel, une fertilité faible, une sécheresse, un excès d'eau, une maladie ou des dommages causés par des insectes, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée.

DOSE D'EMPLOI :

Appliquer la dose recommandée du mélange herbicide BOUNTY dans au moins 100 litres d'eau à l'hectare.

DOSE D'EMPLOI
<p>Appliquer :</p> <p>1,25 L/ha de l'herbicide PAL [1 bidon traite 8 ha (20 acres)]</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>290 mL/ha de l'herbicide HORIZON 240EC [1 bidon traite 8 ha (20 acres)]</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>1 L/ha de l'adjuvant SCORE pour 100 L d'eau/ha (1,0 % volume/volume) [1 bidon pour 800 L (200 gallons) de solution à pulvériser]</p>
<p><i>Note :</i> <i>UNE CAISSE DU MÉLANGE HERBICIDE BOUNTY et 800 litres (200 gallons) d'eau permettent de traiter 8 ha (20 acres)</i></p>

NOTE : Toujours utiliser l'adjuvant SCORE avec le mélange herbicide BOUNTY, et en maintenir la concentration à 1,0 % du volume d'eau.

La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec le mélange herbicide BOUNTY si celui-ci est appliqué en présence de conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par un degré d'humidité insuffisant ou anormalement élevé, ou par des températures extrêmes.

Ne pas mélanger avec un additif chimique, un pesticide ou un engrais qui n'est pas recommandé dans cette étiquette.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Nettoyer la cuve du pulvérisateur et la remplir à moitié d'eau. Mettre l'agitateur ou le système de dérivation en marche.
2. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide PAL dans la cuve, et agiter pendant 2 ou 3 minutes.
3. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide HORIZON 240EC.
4. Agiter pendant 2 ou 3 minutes.
5. Ajouter la quantité appropriée de l'adjuvant SCORE.
6. Agiter pendant 1 ou 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau, puis maintenir une agitation constante.

7. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
8. **Utiliser la suspension tout de suite après sa préparation.**
9. S'il commence à se former une pellicule huileuse dans la cuve, purger la cuve puis la nettoyer à l'aide d'un détergent.

DIRECTIVES D'ÉPANDAGE

1. Le mélange herbicide BOUNTY est destiné à l'application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. Volume d'eau : 100 litres à l'hectare.
3. Buses : On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80° ou 110° en acier inoxydable pour une couverture optimale. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin d'améliorer la pénétration du feuillage et de fournir une meilleure couverture. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses en jet à cône creux.
4. Pression : 275-310 kPa.
5. Appliquer uniformément à une vitesse de 6 à 8 km/h, en évitant le chevauchement des bandes. Fermer la rampe au moment du départ, des tournants, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages à la culture résultant d'une application excessive.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ÉPANDAGE

- Le mélange herbicide BOUNTY peut causer des dommages aux arbres et aux plantes que l'on désire conserver, et particulièrement au soja et aux fleurs, arbres fruitiers, vignes, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates, tabac et autres plantes à feuilles larges, surtout aux premiers stades de leur développement et au stade végétatif. Se conformer aux précautions suivantes.
- EN PAS pulvériser pendant les périodes de calme plat. Éviter de pulvériser lorsque le vent souffle par rafales ou lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h en direction de cultures sensibles. Établir une zone tampon appropriée entre les surfaces traitées et les plantes sensibles.
- NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre plus petit que celles classées « grosses » par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Choisir des buses qui ne produisent qu'une faible quantité de particules fines et maintenir la pression de pulvérisation entre 275 et 310 kPa, à moins d'indication contraire du fabricant des buses.
- La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température puisse dépasser les 30 °C.
- Éviter de pulvériser en présence d'un taux d'humidité élevé ou de brouillard.
- Appliquer le mélange herbicide BOUNTY lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25 °C afin d'éviter que la culture ne subisse un stress causé par la température. Ne pas appliquer lorsqu'il risque d'y avoir une importante chute de température pendant la nuit.
- Le mélange herbicide BOUNTY ne doit pas être appliqué sur les arbres et les plantes que l'on désire conserver, ni à proximité de ceux-ci.
- Ne pas traiter les endroits où la pénétration dans le sol ou le ruissellement de surface risquent d'amener le mélange herbicide BOUNTY en contact avec les racines de plantes que l'on désire conserver.
- NE PAS pulvériser ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels que les lacs,

cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et les habitats estuariens/marins.

- NE PAS contaminer l'eau potable ou d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. S'assurer que toute trace du produit a été éliminée. Marche à suivre recommandée :

1. Rincer à fond les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement à l'aide d'un jet d'eau, tout en remplissant la cuve à moitié d'eau. Pulvériser ensuite l'eau de rinçage jusqu'à ce que le système soit vide. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Remplir la cuve d'eau propre et ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) pour chaque 100 litres d'eau. Actionner la pompe afin de bien faire circuler la solution ammoniacale pendant 15 à 20 minutes, puis pulvériser une petite quantité de la solution au moyen de la rampe et des buses. Laisser reposer la solution pendant plusieurs heures, de préférence toute la nuit.
3. Évacuer la solution par la rampe de pulvérisation.
4. Enlever les buses et les tamis et rincer le système en pulvérisant deux pleines cuves d'eau.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. lessols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

Zones tampons

Lorsqu'on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation qui suivent, AUCUNE zone tampon n'est nécessaire : traitement avec pulvérisateur à main ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons [†] (mètres) requises pour la protection :				
		des habitats d'eau douce de profondeur :		des habitats estuariens/ marins de profondeur		des habitats terrestres :
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures *	Blé (de printemps et dur)	72	72	72	72	76

* Pour les pulvérisateurs de grande culture, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au mélange herbicide BOUNTY, herbicide des groupes 1 et 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au mélange herbicide BOUNTY et à d'autres herbicides des groupes 1 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner le mélange herbicide BOUNTY ou les herbicides des mêmes groupes 1 et 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou au www.syngenta.ca.

Les noms de produits suivis des symboles [®] ou ^{MC} sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))